

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

COGEFI ELIXIR - Part P

Initiateur : COGEFI GESTION

ISIN : FR0013140597

www.cogefi.fr.

Adresse : 11, rue Auber, 75009 Paris

Appelez le +33 (0)1 40 06 02 22 pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Cogefi Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Cogefi Gestion est agréée en France sous le numéro GP 97090 et réglementée par L'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production du document d'informations clés : 01/04/2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds Commun de Placement (Ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Durée : Le FCP a été créé le 13 décembre 2016 pour une durée de 99 ans.

Objectifs : Le Fonds, a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, une performance supérieure à l'indice EURO STOXX en euros, dividendes nets réinvestis (SXXT Index), au travers d'une sélection de titres de type « stock picking », en respectant systématiquement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif extra-financier est double :

- influencer les émetteurs vers une meilleure prise en compte des enjeux ESG de leur secteur. Le Fonds vise à conserver son évaluation ESG moyenne supérieure à la moyenne équilibrée de l'indice EURO STOXX 600, après élimination des 20% de valeurs les moins bien évaluées,
- suivre 4 indicateurs : limiter l'intensité carbone à 80% de celle de l'indice de référence (tonnes d'équivalent CO2 émis par les activités de l'entreprise par million de CA) ; limiter à 0,2 la fréquence moyenne de controverses graves liées au non-respect des droits humains apparues sur les 4 dernières années ; faire progresser la part de femmes à l'exécutif et la part d'administrateurs indépendants sur 3 ans au moins au niveau de l'indice de référence et de 10% respectivement.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

La sélection de valeurs est soutenue par une approche ESG à dominante Best-in-class (consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'univers d'investissement de départ) renforcée par des exclusions sectorielles (armement controversé, charbon, tabac) et un seuil de qualité ESG à dépasser.

L'intégration de ces critères ESG repose en grande partie sur les évaluations de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics construites sur 6 grands thèmes : droits humains, ressources humaines, éthique des affaires, gouvernance d'entreprise, environnement et participation communautaire. Elle est mise en place sur 3 étapes du processus d'investissement de l'OPC :

1/ L'évaluation ESG de chaque émetteur

Les émetteurs de l'univers d'investissement ESG, le STOXX Europe 600 sont notés par l'agence de notation extra-financière Sustainalytics. L'évaluation se construit sur 6 grands thèmes : droits humains, ressources humaines, éthique des affaires, gouvernance d'entreprise, environnement et participation communautaire. Une note globale leur est finalement attribuée ainsi que des notes par piliers E, S, G, toutes, allant de 0 à 100.

2/ La sélection des valeurs

L'équipe de gestion prend en compte l'évaluation ESG des émetteurs, les controverses, le score d'impact calculé à partir de 10 indicateurs d'impact, et le positionnement des émetteurs au sein de leur secteur d'activité qui nous permet une sélection dite « Best in class » et qui consiste à choisir les valeurs les mieux positionnées ou « Leader » dans leur secteur. De ce fait, COGEFI Elixir est segmenté en 4 catégories : « Leader », « En ligne », « Sous surveillance » et « Exclues ».

3/ La réduction de l'univers d'investissement initial

Les émetteurs « Exclues » doivent représenter minimum 20% de l'univers d'investissement initial. Nous appliquons 4 filtres : exclusion sectorielle (Armement controversé et tabac), exclusion des émetteurs ayant une note inférieure à 33/100, exclusion des émetteurs les moins bien notés de leur secteur (s'ils font partie des 30% moins bien classés du secteur), et exclusion des émetteurs ayant un score d'impact inférieur à 2.6/10.

Les limites de cette approche ESG relèvent principalement de la dépendance aux choix méthodologiques que fait Sustainalytics dans ses évaluations ESG. L'analyse ESG étant différente d'une agence à une autre, l'approche retenue peut ne pas correspondre à chacun.

L'ensemble de ce processus et la liste des fournisseurs de données est détaillée dans le prospectus et le Code de Transparence disponible sur le site internet www.cogefi.fr.

Le portefeuille sera exposé de 60% à 110% aux marchés des actions de l'Union Européenne par le biais d'investissements en actions et/ou en OPC actions et en instruments intégrant des dérivés simples.

Ce FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA.

L'exposition du FCP en titres de sociétés de petites capitalisations (Small caps) ne dépassera pas 10% de l'actif net.

Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 30% maximum de son actif net. L'exposition au risque de marché (place principale de cotation) autres que ceux de l'Union Européenne (Zone OCDE hors Union européenne et Hong Kong) restera inférieur à 20% de l'actif net du FCP.

Le Fonds pourra être investi, dans la limite de 25% maximum de son actif net, en instruments du marché monétaire, titres de créances, parts et titres de créances négociables (TCN) ou en obligations convertibles de titres cotés. Les titres seront sélectionnés au sein de l'Union Européenne et à titre accessoire sur d'autres zones. Ils bénéficieront d'une notation de BBB-minimum chez Standard and Poors (ou notion équivalente d'une autre agence de notation ou jugé équivalent par la société de gestion). Aucune limite de durée et de maturité ne sera retenue pour le choix de ces instruments. Le Fonds n'aura pas recours aux High Yield, qui sont des titres spéculatifs.

La fourchette de sensibilité du Fonds aux produits de taux sera comprise entre 0 et 8.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations des agences, mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européen, de FIA de droit français et/ou européen (Fonds d'investissement à vocation générale).

Le FCP pourra investir dans des OPC actions pour répondre à l'objectif de gestion, obligataires ou diversifiés et des OPC monétaires pour gérer la trésorerie. Ces OPC peuvent être gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion, y compris les sociétés liées.

L'investissement ne dépassera pas 25% de l'actif net (y compris les obligations convertibles).

Le FCP n'aura pas recours à l'investissement en Contingent Convertible Bonds (CoCos).

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un remboursement.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré à Paris, avant 11 heures, auprès de notre dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

Investisseur de détail visé : Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes physiques.

Recommandation : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
Ce Fonds ne peut être souscrit par des US Persons ou assimilés.

Dépositaire : CACEIS BANK

De plus amples informations sur l'OPCVM : une copie du prospectus de l'OPCVM, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM, rédigés en français, visés à l'article 68, paragraphe 1, points b) et c), de la directive 2009/65/CE, sont disponibles en français et peuvent être obtenus sur simple demande auprès de : COGEFI GESTION - 11, rue Auber - 75009 - Paris - 01.40.06.02.22 - E-mail : contact@cogefi.fr

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le FCP dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de COGEFI à vous payer en soit affectée.

Le Fonds se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-contre en raison de son exposition au minimum à 60% aux marchés d'actions françaises. Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le Fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque de Contrepartie : Incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Risque de Liquidité : Impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions.

Risque de Crédit : Dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 420 €	2 880 €
	Rendement annuel moyen	-75,80%	-22,00%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 420 €	7 150 €
	Rendement annuel moyen	-25,80%	-6,50%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 280 €	10 740 €
	Rendement annuel moyen	2,80%	1,40%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 340 €	13 660 €
	Rendement annuel moyen	33,40%	6,40%

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre mars 2015 et mars 2020.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre juillet 2018 et juillet 2023.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre décembre 2018 et décembre 2023.

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé:

- 10 000 EUR sont investis
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	329 €	1 887 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,29%	3,33% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,73% avant déduction des coûts et de 1,40% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.	
Coûts d'entrée	0,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	0 €
Coûts de sortie	0,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,20% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	220 €
Coûts de transaction	0,91% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	91 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0,18% Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. 15% TTC maximum l'an de la performance du FCP au-delà de l'EURO STOXX en euros, dividendes nets réinvestis, si la performance est positive.	18 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE : 5 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCP ne prélevant aucune commission de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCP, vous pouvez consulter votre conseiller ou contacter COGEFI GESTION :

- Soit par voie postale : COGEFI GESTION - 11, rue Auber - 75009 Paris.
- Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : www.cogefi.fr ou contact@cogefi.fr.

Autres informations pertinentes

Si, à la suite de votre réclamation, la réponse apportée ne vous convenait pas, vous pouvez également saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Cedex 02. Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée à toute personne qui en fait la demande à COGEFI GESTION - 11, rue Auber - 75009 Paris - +33 1 40 06 02 22.

Les informations sur les performances passées sont disponibles sur le site internet www.cogefi.fr.

OPCVM classé en tant que produit soumis à l'Article 8 du Règlement SFDR. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le site <https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>.

Une copie du prospectus de l'OPCVM, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de COGEFI GESTION - 11, rue Auber - 75009 Paris - www.cogefi.fr.